

<b>Tableau des garanties de la surcomplémentaire Groupama Loire Bretagne</b> <b>Couverture santé obligatoire ANIPS des salariés agricoles au 01/01/2010</b>
--

Tarif : 8€ / mois pour chaque assuré (adulte, enfant)

-5% de réduction sur la cotisation globale du contrat à partir du 2<sup>e</sup> assuré

-20% de réduction sur la cotisation du 2<sup>e</sup> enfant

Gratuité à partir du 3<sup>e</sup> enfant

Garanties	Niveau de Remboursement Surcomplémentaire Groupama *
<b>Module Y5 - HOSPITALISATION</b>	
<i>Chambre particulière**</i>	15€/jour
<i>Lit d'accompagnant**</i>	25€/jour
<i>Prothèses auditives acceptées par le RO</i>	100% TC + 300 € / an / bénéficiaire
<i>Assistance à domicile / en déplacement</i>	Incluse
<b>Module Z5 - OPTIQUE DENTAIRE</b>	
<b>DENTAIRE</b>	
<i>Toutes prothèses remboursées par le RO ou Chirurgie de l'implant</i>	100 € / an / bénéficiaire
<i>Orthodontie prise en charge à 100% (par semestre)</i>	200% TC
<b>OPTIQUE</b>	
<i>Montures, verres et lentilles remboursés par le RO</i>	100 € / an / bénéficiaire
<i>Lentilles non remboursées par le RO</i>	100 € / an / bénéficiaire
<i>Chirurgie des défauts visuels</i>	100 € / an / bénéficiaire

\* Les garanties dont les montants sont exprimés en € interviennent en plus des remboursements du Régime Obligatoire et du Régime Complémentaire de premier niveau. Les garanties exprimées en % du TC incluent le remboursement du Régime Obligatoire.

\*\* Limité à 30 jours en psychiatrie ou neuro-psychiatrie

Rappel : seuls peuvent souscrire la surcomplémentaire le salarié agricole ou sa famille s'ils bénéficient de l'accord collectif santé ANIPS.